

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : Sciences agronomiques et ingénierie biologique

CODE : 7156 03 U 33 D3
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 août 2023,
sur avis conforme de la Commission de concertation

GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'établir un diagnostic global d'une exploitation donnée ;
- ◆ d'assurer le fonctionnement et la gestion des entreprises du secteur agricole en utilisant des concepts et les outils technico-économiques adaptés ;
- ◆ d'élaborer une comptabilité de gestion agricole.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En éléments de gestion et économie rurale,

face à une situation donnée, dans le respect des consignes données et en utilisant le vocabulaire comptable et fiscal

- ◆ d'établir le bilan et le compte de résultats découlant de cette situation et de les analyser ;
- ◆ d'expliquer les principes de base de la TVA, d'établir une déclaration simple à la TVA et de justifier son raisonnement ;
- ◆ d'expliquer les principes de base de la fiscalité sur les revenus et de calculer un revenu forfaitaire sur base du barème agricole ;

dans le respect des consignes données et en utilisant le vocabulaire économique,

- ◆ de caractériser et d'expliquer les spécificités environnementales, économiques et institutionnelles de l'agriculture belge ;
- ◆ d'expliquer la politique économique agricole dans le contexte européen et mondial ;
- ◆ d'analyser, de manière critique, les principaux mécanismes économiques inhérents à divers marchés agricoles ;

en disposant de la documentation ad hoc et dans le respect des consignes données, pour une situation donnée,

- ◆ d'appliquer les concepts juridiques de base relatifs aux contrats et au bail à ferme, ainsi que de déterminer les contrats d'assurance appropriés.

En phytotechnie spécifique,

dans le respect de la législation, de l'environnement et des bonnes pratiques agricoles, en visant l'autonomie d'une unité de production agricole, en raisonnant en terme de durabilité ;

- ◆ de décrire et d'analyser les modes d'exploitation des prairies et d'expliquer l'entretien à assurer ;
- ◆ *pour une culture donnée,*
 - d'expliquer les différentes étapes du suivi phytotechnique et leurs implications, de raisonner et de quantifier les principaux intrants ;
 - de présenter le suivi phytotechnique et les intrants d'une autre culture de diversification et/ou d'expliquer une méthode de culture alternative.

En zootechnie,

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

En visant l'autonomie d'une unité de production agricole,

En raisonnant en terme de durabilité ;

En contribuant au bien-être animal, sur base d'un contexte défini et en vue d'une production donnée ;

- ◆ de proposer une conduite alimentaire raisonnée, de l'analyser et de justifier en se référant aux principes essentiels de l'alimentation et de la nutrition ;
- ◆ d'adapter une conduite de la reproduction du troupeau en vue d'optimiser les performances et de la justifier en se référant aux principes essentiels de la reproduction et aux principaux indicateurs ;
- ◆ de proposer ou d'adapter une conduite d'amélioration génétique en vue d'optimiser les performances et de la justifier en se référant aux principes essentiels de sélection et aux principaux index ;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Eléments de gestion et économie rurale** » code N° 715602U33D2, et « **Phytotechnie spécifique** » code n° 162102U33D4 et « **Zootechnie** » code n° 161101U33D2, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir d'une situation proposée par le chargé de cours et/ou l'étudiant,

dans le respect de la production d'une alimentation de qualité en quantité suffisante,

dans une démarche de développement durable,

en prenant en compte les principaux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques de l'entreprise,

en assurant un revenu « équitable, suffisant » au producteur,

en utilisant le vocabulaire technique approprié,

en développant des compétences de communication,

en toute autonomie

- ◆ d'établir des documents comptables dans le cadre d'une comptabilité de gestion agricole ;
- ◆ d'établir une analyse financière, technico-économique, des investissements, de leur financement et d'évaluer les risques potentiels de l'exploitation agricole ;
- ◆ d'analyser la faisabilité d'une proposition d'une nouvelle activité ou amélioration et ses conséquences à l'aide de méthodes et/ou d'outils d'aide appropriés à la prise de décision ;
- ◆ d'initier le parcours à l'installation en agriculture lié à une situation proposée ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de rappeler les principes de base de la comptabilité ;
- ◆ d'identifier les objectifs et l'organisation d'une comptabilité de gestion agricole ;
- ◆ d'expliquer le parcours à l'installation en agriculture :
 - les différentes formes d'installation en agriculture (reprise ou création, personne physique ou société, ...) et leurs conséquences ;
 - les caractéristiques essentielles à la transmission d'une exploitation agricole (fixer la valeur de reprise, type de cession des baux, ... ;
 - le projet d'installation (situation actuelle, optimisation (agrandissement, réorientation), permis d'environnement, mise aux normes, choix de la structure juridique, choix du système fiscal ...) ;
 - les principaux moyens de financement ;
 - les aides à l'installation et à l'investissement ;
 - les démarches de concrétisation (administratives générales et particulières, sociales, assurances...) ;
 - ...

A partir d'une situation proposée par le chargé de cours et/ou l'étudiant,

dans le respect de la production d'une alimentation de qualité en quantité suffisante,

dans une démarche de développement durable,

en prenant en compte les principaux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques de l'entreprise,

en assurant un revenu « équitable, suffisant » au producteur,

en utilisant le vocabulaire technique approprié,

*en développant des compétences de communication,
en toute autonomie*

- ◆ d'établir la comptabilité de gestion d'une exploitation agricole :
 - d'identifier les données technico-économiques à collecter;
 - de dresser le bilan de manière structurée ;
 - d'établir des comptes de résultats par activité et le compte de résultats économiques de l'exploitation en mettant en évidence les produits, les charges opérationnelles affectées, la marge brute, les charges de structure, l'excédent brut d'exploitation, les revenus agricoles ...
 - d'établir le compte de résultat financier de l'exploitation ;
 - de calculer des prix de revient pour la traction, le matériel agricole, les productions agricoles, ...
 - ...
- ◆ d'établir le diagnostic et l'analyse financière d'une exploitation agricole :
 - de calculer et d'interpréter le fond de roulement, besoin en fond de roulement et trésorerie ;
 - de calculer et d'interpréter les principaux ratios financiers (de liquidité, d'autonomie financière, d'endettement, ...)
 - d'établir et d'analyser un tableau de financement ;
 - d'établir et d'analyser un budget de trésorerie ;
 - de mettre en évidence des moyens de gestion des excédents et déficits de trésorerie ;
 - d'identifier les causes et solutions possibles aux difficultés financières ;
 - ...
- ◆ d'établir le diagnostic et l'analyse technico-économique :
 - d'analyser la marge brute par activité ;
 - de calculer et d'interpréter les principaux ratios économiques (efficacité économique, taux de rentabilité du capital immobilisé, poids des annuités, ...)
 - de calculer la capacité d'autofinancement, de remboursement et le revenu disponible ;
 - de comparer les critères calculés aux références du secteur ;
 - de calculer le seuil de rentabilité d'une production ;
 - d'établir une analyse de groupe ;
 - ...
- ◆ d'établir l'analyse des investissements et de leur financement :
 - de classer les investissements en fonction de l'impact sur la rentabilité ;
 - d'établir un plan d'investissements d'une exploitation agricole ;
 - d'établir un plan de financement de ces investissements ;
 - de calculer des amortissements et des annuités de remboursement ;
 - de calculer le coût d'utilisation et le seuil de rentabilité de divers matériels ;
 - de raisonner un investissement en matériel ;
 - ...
- ◆ d'établir un diagnostic du travail, y compris des stratégies d'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs ;
- ◆ d'identifier les principaux risques en agriculture, les moyens d'y faire face et d'utiliser les outils de mesure de la sensibilité au risque pour une exploitation agricole ;
- ◆ d'analyser la faisabilité d'un projet par la méthode du budget partiel et d'établir son

analyse de risque ;

- ◆ de proposer l'intégration d'une activité de diversification/amélioration de production/.. telle que la vente directe, l'intégration d'une nouvelle culture, ...

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion des exploitations agricoles	CT	B	96
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120
Nombre d'ECTS			10